



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/43/L.23/Add.1
22 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 18 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Afghanistan, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Congo, Cuba, Chypre, Ethiopie, Ghana, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mongolie, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan, Tchécoslovaquie, Tunisie, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Additif

Ajouter l'Angola et le Mali à la liste des auteurs du projet de résolution.

